



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**21 06**  
**2022**



# LE POINT SUR L'ACCÈS AUX SOINS DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES CET ÉTÉ



Hautes-Pyrénées





À l'approche de la période estivale, pendant laquelle des tensions sur le système de santé sont anticipées, le préfet et la directrice départementale de l'agence régionale de santé se sont rendus au centre hospitalier de Bigorre et à la maison médicale de garde pour faire un point avec les professionnels et saluer leur engagement et leur professionnalisme durant cette période de congés estivaux.

À la suite de ces visites, ils ont tenu à informer la population des dispositions qui sont prises afin de garantir l'accès aux soins.



## 1 UNE OFFRE DE SOINS HOSPITALIERS CET ÉTÉ AVEC QUELQUES ADAPTATIONS



**Les établissements de santé** procèdent cet été, comme tous les ans, à des réductions de places dans **les services de chirurgie ambulatoire** du centre hospitalier de Tarbes et de la clinique de l'Ormeau afin de permettre aux équipes de prendre leurs congés d'été. Cela ne concerne que les interventions programmées pouvant être décalées sans perte de chance pour les patients.



**Les services d'urgences** demeurent ouverts sur Tarbes, Lourdes, Lannemezan et Bagnères en journée.



**Les deux maternités** du département maintiennent leur activité habituelle.



**L'accueil des patients victimes d'accidents vasculaires cérébraux** sur l'unité du centre hospitalier de Tarbes sera réorganisé pour les trois mois de l'été en raison d'un effectif médical trop restreint et des difficultés pour le renforcer. Les équipes finalisent un dispositif pour sécuriser la continuité de la prise en charge des patients, dont certains seront, en fonction de critères médicaux, orientés sur Pau ou Toulouse.

**Le service de chirurgie vasculaire** de la polyclinique de l'Ormeau sera fermé à compter de fin juillet pour 3 semaines et une organisation a été anticipée par les équipes soignantes. Les interventions programmées ont été décalées et les urgences (en faible nombre) seront transférées vers Pau ou Toulouse.



Les capacités en **soins de suite et réadaptation** sont également réduites pour concentrer les ressources humaines sur les autres services à besoins aigus.

De manière générale, les établissements de santé sont en situation de tension. Le maximum est fait par les équipes pour maintenir l'accès aux soins et les prises en charge non reprogrammables.

## 2 LES DISPOSITIFS D'ACCÈS AUX SOINS EN URGENCE

Une offre départementale est garantie cet été permettant à chacun d'avoir accès aux soins notamment en urgence. Nous sommes tous garants de la continuité de cette offre qui implique un recours raisonné et structuré en fonction des besoins.

Cette offre propose différents dispositifs répondant chacun à un besoin et à un public cible décrits ci-dessous.



Vous trouverez des informations plus précises sur ces dispositifs sur :

<https://www.sante.fr/>

<https://www.ameli.fr/hautes-pyrenees>

<https://www.occitanie.ars.sante.fr/>



## 3 DES ACTIONS STRUCTURANTES POUR AMÉLIORER DANS LA DURÉE L'ACCÈS AUX SOINS URGENTS ET NON-PROGRAMMÉS

Pour traiter les difficultés rencontrées, **un plan d'action départemental est déployé depuis l'été 2021** afin de favoriser l'attractivité du territoire sur les secteurs des urgences et de la médecine générale et d'améliorer la fluidité entre la médecine de ville et l'hôpital :

**1. Projet de création de centre de soins non programmés :** une des solutions identifiées et partagées par tous les acteurs à la fin de l'année 2021 consiste en la création d'une offre supplémentaire de premier recours sur les soins non programmés. Ce dispositif est en cours de montage pour une ouverture souhaitée au plus tard début 2023.

**2. Politique active de recrutement d'urgentistes, accueil des internes et promotion du territoire** (notamment à travers la qualification montagne) est en cours.

**3. Révision du zonage « médecins généralistes »** Effectif depuis avril 2022, permettant la couverture totale du territoire en aide à l'installation des médecins.

**4. Création d'un comité d'attractivité médicale actif** désormais depuis plusieurs mois et d'un dispositif d'appui à la coordination, créé au printemps 2022 et porté par Resapy pour décharger les médecins de ces tâches et les recentrer sur les soins.

**5. Projet de service d'accès aux soins non programmés** pour soulager les services d'urgences et desserrer l'étau sur les médecins de ville : en cours de réflexion avec les acteurs, déploiement prévu à la fin de l'année 2022

**6. Dispositif de prise en charge des patients en hospitalisation à domicile** à la sortie des urgences opérationnel depuis le premier trimestre 2022.

**7. Déploiement depuis décembre 2021 de la communauté professionnelle territoriale de santé Tarbes-Adour** pour structurer une offre de premier recours, prendre en charge des sorties d'urgences afin d'éviter les sorties sèches et des retours non souhaités aux urgences du CH de Tarbes. Plusieurs autres projets de CPTS sont encore en cours de montage par les acteurs de santé pour mailler complètement le territoire.

**8. Création d'une plateforme grand âge** pour faciliter les recrutements du secteur médico-social, de promouvoir de la qualité de vie au travail et développer une forte communication : toujours en cours dans le cadre d'un projet régional déployé en 2021

## Contact

Préfecture	Agence Régionale de Santé Occitanie
Service communication	Vincent Drochon, 06 31 55 11 77
Préfecture des Hautes-Pyrénées	vincent.drochon@ars.sante.fr
Place Charles de Gaulle, 65 000 Tarbes	Anne Cianfarani, 07 60 37 01 19
pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr	anne.cianfarani@ars.sante.fr
05.62.56.65.05 / 06.13.23.07.80	Sébastien Pageau, 06 82 80 79 65
	sebastien.pageau@ars.sante.fr



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

